

Une intervention préventive dirigée vers la famille :

le programme « Ensemble maître de soi »

Lucie FRÉCHETTE¹
Psychologue
Professeure en travail social
Université du Québec à Hull

1. ORIGINE ET ÉVOLUTION DU PROJET « ENSEMBLE MAÎTRE DE SOI »

La Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre, organisme communautaire œuvrant auprès des jeunes familles, s'avère sensible à la montée de la violence touchant la famille et ses membres. Dans le cadre de l'année de la famille, l'organisme veut développer une intervention pour aider des jeunes de 6 à 12 ans. Le soutien du Fonds Famille du Secrétariat à la famille et du Conseil québécois de la recherche sociale rend possible le projet.

À l'origine, les intuitions de l'organisme rencontraient l'idée que l'utilisation des arts martiaux pouvait être efficace comme moyen d'apprentissage d'une auto-discipline chez les jeunes. On voulait aussi développer un mode d'intervention parent-enfant basé sur une démarche ni menaçante ni culpabilisante favorisant le contrôle de soi et l'estime de soi. Les objectifs initiaux de l'organisation de cours de

1. La recherche qui a appuyé ce projet a bénéficié du soutien du Secrétariat à la famille et du Conseil québécois de la recherche sociale. Ont collaboré à divers titres à ce projet : Judith Alary et Noëlla Latendresse de la Maison de la Famille, Damien Thibodeau, travailleur social au CLSC, Lucie Chagnon, assistante de recherche, tous de la région de la Vallée-de-la-Lièvre en Outaouais.

karaté parent-enfant sont : 1) développer le contrôle de soi, l'estime de soi, la concentration et l'auto-discipline chez les jeunes de six à douze ans ; 2) enrichir la relation parent-enfant par une activité d'intérêt commun ; 3) développer une activité renforçant le lien parent-enfant de façon non culpabilisante

Le projet de la Maison de la famille s'inspire principalement d'une expérience, sous la direction de Jacques Hébert de l'UQAM, menée à Montréal de 1988 à 1991, auprès d'élèves d'écoles où le taux de violence et de problèmes de comportement est reconnu élevé. Il y explore l'influence de la pratique d'un art martial, le karaté traditionnel, sur le comportement des jeunes. Les résultats indiquent une influence positive. Cette recherche suggère qu'une activité physique peut susciter l'intérêt de jeunes éprouvant des difficultés de comportement et de jeunes vivant en milieu défavorisé. Elle révèle que les arts martiaux jumelant des activités de rapport au corps et la promotion de valeurs socialisantes peuvent exercer une influence positive sur le contrôle de soi, la concentration et l'estime de soi chez les jeunes. Finalement, elle révèle que, dans des cours d'arts martiaux, il est possible d'insérer avec succès des jeunes en difficulté de comportement dans un groupe de pairs n'éprouvant pas de troubles de la conduite.

L'intervention planifiée dans l'Outaouais différera de celle menée à Montréal. Au terme des discussions préliminaires à l'organisation des activités et du cadre de recherche, l'intervention devient la mise sur pied d'une formule de cours de karaté adaptés pour les enfants et les parents. En effet, les participants sont des enfants, dont l'âge se situe entre six et dix ans, accompagnés d'un parent. L'activité organisée par la Maison de la famille s'intègre dans la programmation régulière des loisirs municipaux des villes de Buckingham et de Masson-Angers. On y expérimente également des façons de mettre à profit la contribution du CLSC et celle du milieu scolaire. Finalement, l'intervention est soutenue par une recherche, recherche qui étudie la formule adaptée de cours de karaté en rapport avec le renforcement du lien familial et plus précisément du lien parent-enfant. Elle étudie le choix du moyen et son pouvoir d'attraction, la contribution de la formule de cours au rapprochement parent-enfant, les comportements ou les attitudes des enfants et des parents touchés par l'expérience et les conditions qui favorisent le succès de ce type d'activité. Finalement, elle étudie la faisabilité de l'activité dans le cadre des activités régulières d'un organisme communautaire et d'une programmation régulière des loisirs municipaux.

2. PROBLÉMATIQUE ET CADRE CONCEPTUEL

La violence des enfants est souvent rapportée comme un problème à partir du moment où elle s'exprime à l'école. Elle porte toutefois ses germes bien souvent antérieurement, de façon embryonnaire ou parfois même explicite, chez des enfants d'âge préscolaire jugés agressifs (Gagnon, 1989). Lorsqu'on la retrouve dans le cadre familial, elle atteint les enfants dans leurs rapports avec les parents. Le lien affectif familial est fragilisé et peut devenir une source de difficultés ultérieures qu'il s'agisse de la maltraitance des enfants, de l'émergence chez les jeunes enfants de comportements agressifs hors du milieu familial ou du renforcement du cycle intergénérationnel de carences affectives. Notre cadre conceptuel n'est pas de l'ordre de la criminologie ni même celui de la délinquance juvénile. Il se situe dans le contexte de la prévention sociale auprès des jeunes enfants et des parents. En effet, des études démontrent que des comportements antisociaux en bas âge entraînent des gestes délinquants chez des jeunes à peine âgés de 10 à 15 ans (Farrington *et al.*, 1990; Tolan, 1987; Farrington, 1987). Le geste délinquant et l'émergence de comportements asociaux chez les enfants et les jeunes ne relèvent pas de la génération spontanée. Psychologues et criminologues ont proposé diverses explications dont certaines réfèrent au contexte familial telles la qualité du lien familial, la qualité du rapport parent-enfant et la maltraitance. Yoshikawa (1994) fait un intéressant tour de la question dans un texte où il aborde le soutien à la famille comme mesure de prévention de la délinquance.

Notre projet s'oriente vers le rapprochement parent-enfant au moyen d'une activité source de plaisir commun. Le cadre théorique traite donc de la qualité du lien parent-enfant, des arts martiaux comme moyen d'intervention et de la prévention sociale comme contexte d'intervention.

2.1 Le rapprochement parent-enfant

La qualité de la relation parent-enfant enrichit ou appauvrit l'ensemble du contexte de développement des enfants et particulièrement le processus de socialisation. La qualité du lien familial est un élément essentiel du maintien de l'entité familiale et contextualise le développement des membres de la famille (Groupe de travail pour les jeunes, 1991; Cloutier, 1985; Bouchard, 1981).

Les liens d'attachement mutuel entre parents et enfants se développent au fil d'interactions régulières les mettant en situation d'échange réciproque satisfaisant (Bronfenbrenner, 1992). La faiblesse

des liens d'attachement entre les membres d'une même famille, le manque d'activités communes et la prépondérance des modèles de résolution des conflits par la violence ou le mépris sont des éléments entravant l'apprentissage de la gestion pacifique en milieu familial (Bouchard, 1993). L'agressivité, l'indifférence et l'absence prédisposent à des conduites non propices au développement des personnes et de la famille. À l'inverse la stimulation des liens d'attachement par des activités communes favorise un équilibre dynamique familial où les besoins individuels et les besoins collectifs de la famille trouvent leur compte. Les bases d'un comportement pro-social se tissent tôt dans la vie des enfants et, en ce sens, elles renvoient au lien familial par l'intermédiaire des expériences vécues entre membres de la cellule familiale.

Les interventions de soutien familial sont souvent dirigées vers l'acquisition de compétences personnelles. Notre intervention propose plutôt l'expérimentation d'un contexte relationnel différent prédisposant aux relations positives entre parents et enfants. La responsabilisation des parents s'opère ainsi par des activités dépassant le cadre d'une intervention basée sur la parole. Comme le mentionne pertinemment Eme (1994), la parole porte l'idée d'une auto-responsabilisation des parents et, en filigrane, s'élabore une espèce d'injonction qui dit aux parents « occupez-vous de vos enfants ». L'approche, toute positive qu'elle soit, comporte parfois un effet pervers qui s'exprime par le doute sur sa qualité de parent.

Parmi les variables retenues par la littérature scientifique pour expliquer l'apparition de comportements délinquants chez les jeunes, on retrouve des variables qui sont les mêmes que celles expliquant le contexte familial de maltraitance ou d'abus physique envers les enfants. Ainsi le système disciplinaire familial, les troubles de comportements dans l'enfance, des problèmes de socialisation sont nommés dans les deux cas. Comme le rapporte Hébert (1991) les parents ayant de la difficulté à offrir une supervision adéquate, une cohérence entre leurs verbalisations et leurs actes, des modèles de communication efficace et des relations affectives ressenties par les enfants sont en situation où les opportunités d'apparition de comportements antisociaux chez leurs enfants augmentent (Patterson, Dishion et Bank, 1984).

2.2 Arts martiaux et intervention sociale

Le choix des arts martiaux est effectué à partir de l'hypothèse du pouvoir d'attraction d'une activité physique auprès des familles au-delà de toute appartenance de classe, de différences socioéconomiques ou

de scolarisation et du pouvoir d'attraction sur des personnes éprouvant des difficultés d'auto-contrôle. Depuis longtemps, on emploie l'activité physique comme médium d'intervention auprès de jeunes en difficulté et de jeunes délinquants (Dot, 1984 ; Durand, 1968 ; Guindon, 1969 ; Redl et Wineman, 1952). Dans le champ des activités physiques, les arts martiaux occupent une place particulière insistant sur une philosophie de vie et de rapport de socialisation. On connaît peu d'études scientifiques ayant traité du rapport entre les arts martiaux et la modification ou l'enrichissement de comportements de socialisation et d'auto-contrôle chez les enfants en général. Les études connues ont été menées auprès de jeunes délinquants pré-adolescents ou adolescents éprouvant des troubles graves de conduite (Trulson, 1986 ; Wallace, 1984). On n'y retrouvait que des pairs tous identifiés comme affichant des conduites négatives. Les travaux de Hébert (1991) ont quant à eux exploré l'utilisation des arts martiaux chez des jeunes de neuf à treize ans en mêlant des enfants en difficulté à des enfants non identifiés comme éprouvant des troubles de comportement. Finalement, à notre connaissance, il n'existe pas d'études ayant évalué des expériences de jumelage enfant-parent à l'intérieur de cours ou de sessions de karaté ou d'arts martiaux.

2.3 Intervention de prévention sociale

Notre intervention se campe dans le champ de la prévention sociale (Chamberland *et al.*, 1993 ; Blanchet *et al.*, 1993), au sens de la promotion de comportements positifs ou de conditions prédisposant l'apparition ou le renforcement de comportements positifs.

La prévention de nature sociale tente de toucher l'ensemble de la population. Elle doit cependant développer des actions qui permettent de rejoindre des populations plus vulnérables. Celles-ci sont souvent des populations plus réfractaires à la participation aux activités exigeant des rapports sociaux ou l'accès à des services organisés que ce soit dans le domaine des loisirs ou dans celui des services sociaux. Aménager des portes d'entrée dans un milieu est une partie essentielle de l'action préventive (Fréchette, 1994). Les enfants sont l'une de ces portes d'entrée dans des milieux réfractaires à l'intervention sociale. Les parents, même aux prises avec des difficultés, sont généralement ouverts à l'intervention qui ajoute de la qualité à la vie de leurs enfants.

La visée préventive repose sur l'idée que plus les enfants et les parents seront exposés à des occasions de partager des activités leur procurant du plaisir, plus ils développeront des modes de socialisation positifs. Le contexte du cours de karaté ne se contente pas de mettre

en présence parents et enfants. Il les met en interaction dans un contexte où l'adulte ne se situe plus comme le responsable de l'encadrement de son enfant. L'instructeur de karaté joue ce rôle et pose les limites du comportement de l'enfant. Il garantit la sécurité et les règles du jeu. L'adulte peut donc retrouver librement le plaisir d'être avec son enfant dans une relation d'activité et de proximité agréable.

Ce travail sur le lien familial se situe dans un cadre de vie naturel, hors du champ des services sociaux. Il évite ainsi la référence à un problème quelconque, n'est plus identifié à un rapport de service et offre une nouvelle marge de manœuvre à l'intervenant social qui s'y engage. La recherche étudiera l'insertion de l'expérience dans le cadre des activités régulières d'une communauté locale et les contributions les plus pertinentes pour en garantir le succès.

3. LE PROGRAMME ET SON DÉROULEMENT

Le programme *Ensemble maître de soi* consiste en un programme de cours de karaté traditionnel selon une formule adaptée à la participation d'enfants et d'adultes. Il comporte dix cours d'une durée moyenne de 75 minutes. Entre 50 à 60 minutes sont consacrées aux exercices et 15 minutes regroupent les parents et les enfants autour d'une animatrice faisant la lecture d'un conte, suivie d'une brève discussion. Le déroulement technique d'une soirée est le suivant :

- 1) accueil des parents et des enfants,
- 2) ouverture du cours par le professeur : le salut,
- 3) période de réchauffement avec des exercices et des jeux,
- 4) exercices de karaté traditionnel,
- 5) exercices de relaxation,
- 6) pause abreuvoir,
- 7) lecture du conte et animation,
- 8) départ.

Le programme *Ensemble maître de soi* était offert à la population deux fois par année, à savoir à l'automne et à l'hiver à raison de 10 semaines par session. La recherche a couvert trois saisons de loisirs, c'est-à-dire la période depuis l'automne 1993 jusqu'à l'automne 1995. Deux groupes ont été mis sur pied à l'automne 1993, l'un dans la ville de Buckingham et le second dans la ville de Masson-Angers. En 1994, six autres groupes ont été constitués.

Les activités étaient offertes de 18 h 30 à 19 h 45, horaire convenant aux familles. Elles se déroulaient dans des salles communautaires des écoles des villes participantes. La dimension des salles permettait de recevoir 10 à 12 familles par groupe.

Le coût de l'inscription était de 30 \$ par famille. Aucun coût additionnel n'était requis. La session se déroule les pieds nus et les instructions quant à l'habillement se limitent au port d'un vêtement permettant d'être à l'aise (ensemble de coton ouaté ou pantalon et chandail). On évite ainsi le coût d'achat du costume de karaté. Douze familles identifiées comme n'ayant pas les moyens de payer en entier l'activité ont bénéficié du soutien financier de la Commission scolaire pour le coût de l'inscription. À la fin des dix cours les participants ne reçoivent pas de ceinture de karaté en raison de la teneur particulière des cours. Toutefois, ils auront un certificat d'attestation de leur participation.

Le moment du conte possède lui aussi sa routine. L'animatrice invite les enfants et les parents à s'asseoir ensemble en demi-cercle autour d'elle. Elle raconte ensuite une histoire. Au début, les contes utilisés provenaient du livre de P. Fauliot, *Les contes des arts martiaux*, offrant des contes dont le thème est la pratique des arts martiaux. Il apparut bien vite qu'en dépit de l'effort d'adaptation, ces contes sont peu pertinents. Leur contenu laissait souvent l'impression de la valorisation de l'usage de la force et de la ruse pour solutionner des problèmes. De plus, le vocabulaire employé, quoique attirant pour connaître l'univers des arts martiaux et la culture orientale qui lui est associée, s'avérait trop difficile pour les enfants de moins de huit ans. Ils ont été remplacés par une série d'histoires créées par l'animatrice de la Maison de la famille après consultation d'experts en littérature enfantine.

Au programme initial s'est ajoutée une session sur la discipline familiale. Entre le septième et le neuvième cours, un travailleur social du CLSC animait un échange sur la discipline. La session était annoncée une à deux semaines à l'avance et la participation des parents était volontaire. Les enfants sont à ce moment en activité avec l'instructeur de karaté. La session de discipline familiale a pour but de réaffirmer et de redonner aux parents le sens de leur compétence. La rencontre se découpe en trois blocs : 1) brève réflexion sur les valeurs auxquelles tiennent les parents présents ; 2) ai-je le réflexe du oui ou du non comme parent exerçant une discipline familiale ? 3) présentation d'une méthode de discipline familiale. L'animation de la session discipline fait appel à l'expérience vécue par les parents.

4. LA DÉMARCHE DE RECHERCHE

La recherche est évaluative-exploratoire. Elle utilise un devis qualitatif et quantitatif pour évaluer la démarche d'implantation d'un programme et les retombées de l'expérience auprès des participants. Les objectifs de la recherche rejoignent deux grandes questions : 1) celle de la faisabilité et du pouvoir d'attraction d'un programme de karaté adapté aux adultes et aux enfants ; 2) celle de l'insertion de ce programme de karaté dans une dynamique d'intervention sociale préventive. Ces deux avenues de recherche ont donné lieu à trois objectifs :

- 1) Évaluer les effets du programme *Ensemble maître de soi* sur le rapprochement parent-enfant ;
- 2) Évaluer l'implantation du programme de karaté à partir de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre ;
- 3) Identifier des facteurs contribuant à la réussite du programme *Ensemble maître de soi*.

L'échantillon de recherche compte huit groupes réunissant des enfants et des parents participant aux cours de karaté. La sélection des sujets est effectuée selon les procédures habituelles de recrutement des cours mis à l'horaire du service des loisirs. Les critères d'inscription aux cours furent : l'âge des enfants devant se situer entre six et dix ans, la présence active d'un parent accompagnateur, être résidant des municipalités participant à la recherche, fréquenter une des écoles du milieu et s'inscrire sur une base volontaire. Les terrains d'expérimentation choisis sont ceux de la ville de Buckingham et de la ville regroupée de Masson-Angers en Outaouais. Au total, 184 participants ont fait partie de l'échantillonnage quoique 190 personnes se soient inscrites aux cours, trois paires parent-enfant ayant abandonné en cours de session.

Le nombre de groupes est limité par le nombre d'instructeurs disponibles sur le territoire, les instructeurs devant être membres de l'école de karaté du territoire. Dans la région de la Vallée-de-la-Lièvre l'école de karaté reconnue par la Fédération québécoise est l'école Karaté Cama. Une fiche d'identification a permis d'établir un profil sociodémographique. Les données indiquent aussi qu'environ 85 % des familles participantes se sont inscrites à l'activité après avoir reçu la publicité en provenance de l'école. Les informations venues des parents indiquent que 29,35 % des enfants participants éprouvaient une difficulté d'apprentissage ou de comportement pour laquelle eux ou leur famille recevaient de l'aide à l'école, au CLSC ou en centre hospitalier. Une fille sur cinq et un garçon sur trois parmi l'ensemble des participants reçoivent une aide quelconque.

TABLEAU 1
Description de l'échantillon selon le nombre et le sexe

Groupe	Parti- cipants		Enfants		Parents-accompagnateurs		
	N	N	Garçons	Filles	N	Hommes	Femmes
1	24	12	9	3	12	8	4
2	18	9	7	2	9	4	5
3	26	13	8	5	13	5	8
4	22	11	9	2	11	10	1
5	22	11	9	2	11	3	8
6	26	13	10	3	13	8	5
7	24	12	6	6	12	7	5
8	22	11	9	2	11	7	4
Total	184 (100 %)	92 (100 %)	67 (73 %)	25 (27 %)	92 (100 %)	52 (55 %)	40 (45 %)

TABLEAU 2
Profil sociodémographique des sujets

Âge des enfants	5-6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
N	30	23	18	10	11
%	32.6	25	19.5	10.86	12
Situation familiale de l'enfant					
famille nucléaire biologique	60,96 %				
famille reconstituée	20,65 %				
famille à parent unique (mère)	17,4 %		(père) 0 %		
famille d'accueil	1,08 %				
L'accompagnateur adulte était					
le père	46,74 %				
la mère	42,4 %				
le grand-père	2,2 %				
le conjoint de la mère	6,5 %				
la conjointe du père	1,08 %				
famille d'accueil	1,08 %				

La publicité d'*Ensemble maître de soi* a été conçue par la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre. À l'inscription des sessions dans le cadre de la publicité municipale s'ajoute une rencontre des directions des écoles du territoire afin que les professeurs puissent suggérer l'activité à leurs élèves. Finalement, l'organisme a produit un dépliant présentant le projet.

On prévoyait utiliser des questions tirées du questionnaire de Tremblay et Desmarais-Gervais (1985) d'évaluation des enfants au préscolaire pour recueillir des données relatives à la perception des parents quant au comportement des enfants (prosocialité, agressivité ou activité et tendance au retrait). Les mises en garde issues des travaux de Hébert (1991) et celles des auteurs de l'échelle eux-mêmes, de même que l'évolution de notre recherche nous ont amenés à décider de ne pas utiliser les données recueillies avec ces tests.

Des entrevues ont été effectuées auprès des parents accompagnateurs des enfants à partir d'un canevas d'entrevue semi-dirigée avec un bref questionnaire. Les entrevues permettent d'approfondir la dynamique de rapprochement parent-enfant visée par les cours de karaté et l'ensemble du projet et d'évaluer la satisfaction des participants. Des entrevues ont aussi été faites en fin de projet auprès des instructeurs, de l'animatrice des contes et du travailleur social engagé dans le projet. L'animatrice de la Maison de la famille a colligé ses observations à la suite de sa participation au projet. Des observations spécifiques ont été notées en rapport avec le moment du conte et en rapport avec la dispensation des cours de karaté.

5. LÀ OÙ LA RECHERCHE APPUIE L'INTERVENTION : LES RÉSULTATS

La majorité des parents ont déclaré avoir apprécié le cours et y avoir éprouvé du plaisir. Ils apprécient la formule réunissant parents et enfants en activité de jeu contrairement aux loisirs organisés où les parents ne font habituellement qu'observer les enfants. Près du tiers des répondants ont même mentionné qu'ils aimeraient recommencer l'expérience si les conditions le permettaient. Plusieurs parents ont aussi exprimé le désir que cette formule d'activités partagées entre parents et enfants soit appliquée à d'autres types de loisirs municipaux. Les aspects plus contraignants soulignés par quelques parents sont le fait que cette activité s'ajoute à une journée de travail dont ils sortent fatigués. D'autres mentionnent l'heure du cours à proximité du souper mais reconnaissent que l'âge des enfants exige une activité

se terminant tôt. Finalement, dans un cas ou deux, la distance entre le domicile et le lieu du cours ajoutait à l'effort exigé.

Du côté des enfants, l'intérêt suscité par le projet est clair. Les parents décrivent que les enfants sont intéressés, enthousiastes et assidus aux cours, ce que confirment les entrevues des enfants. Les exercices, l'humour du professeur, le modèle qu'il constitue et l'interaction de jeu avec les parents sont les éléments de satisfaction rapportés le plus souvent par les enfants. Les aspects moins positifs évoqués se limitent à la mention d'un exercice ou l'autre.

5.1 L'implantation du programme

Le programme s'avère pertinent pour la Maison de la famille compte tenu de l'objectif de rapprochement parent-enfant qui lui est associé. La recherche évalue si la formule retenue est attrayante pour les parents et les enfants et si les conditions d'organisation rendent possible l'implantation d'un tel programme dans une communauté.

5.1.1 La Maison de la famille

La Maison de la famille est l'organisme maître d'œuvre du programme. Elle en fait un de ses programmes réguliers assurant ainsi la continuité du programme. L'organisme, étant préoccupé par le bien-être des familles, garantit que le cours de karaté ne sacrifiera pas le rapprochement parents-enfants au profit de la performance physique. Une contribution importante de la Maison de la famille est la permanence assurée par une animatrice accompagnant l'instructeur de karaté. Celle-ci participe aux cours et effectue les exercices de karaté sans altérer la responsabilité de l'instructeur. Toutefois sa simple présence et ses évaluations sporadiques maintiennent le cap sur l'objectif de rapprochement parents-enfants.

L'animatrice assure l'animation des contes. Il s'agit ici de la part de responsabilité lui incombant au sein du cours. L'expérience est positive. La formation à l'animation d'un moment du conte apparaît essentielle de façon à ce que la lecture soit une activité stimulante. Finalement la contribution de l'animatrice à l'arrivée et au départ apparaît vite bénéfique et contribue à stimuler les échanges entre familles et à établir un climat de convivialité.

La recherche révèle que l'animatrice de la Maison de la famille a davantage à participer aux exercices de karaté pour éviter de se situer uniquement en observatrice externe. Cela favorise le développement d'une complicité avec les parents. Ainsi, elle est en mesure de donner

des conseils ou de référer des parents à des ressources institutionnelles ou communautaires si ceux-ci lui parlent de leurs difficultés ou de celles de leurs enfants.

Les Maisons de la famille comptent généralement quelques employées et plusieurs bénévoles. Il paraît difficile de recruter des bénévoles pour assurer l'animation des cours de karaté et celle du conte. L'engagement exige du temps, une formation préalable et une dose d'assurance personnelle. La recherche incite à penser que des permanents de l'organisme sont en meilleure position pour animer ce type de programme. Une autre avenue à explorer est celle de l'utilisation de stagiaires de niveau universitaire en travail social, en psychoéducation ou en récréologie sous la supervision d'un professionnel de la Maison de la famille. L'hypothèse d'utiliser les talents d'un parent comme conteur a été explorée pour rapidement mener à la conclusion qu'il s'agissait là d'une mauvaise piste. Les parents participent au projet en éprouvant le plaisir de la relation de jeu avec leur enfant en dehors de toute relation de responsabilité et d'éducation. Les solliciter pour une animation à l'intérieur du projet va à l'encontre de ce contexte. Ils se retrouveraient en position d'éducateurs pour assurer une certaine discipline les soustrayant à la relation de jeu libre sans contrainte.

Le CLSC

Un travailleur social a été la personne ressource du CLSC tout au long de l'expérience. Sa contribution, jugée fort positive, se résume à cinq éléments : la participation aux rencontres de planification du projet, la promotion du cours, la référence de participants, le support à l'animatrice et l'animation d'une soirée sur la discipline.

La participation du travailleur social à l'élaboration du processus de recrutement et au marketing du projet a permis le recrutement de familles éprouvant des besoins particuliers liés à une difficulté de comportement de l'enfant ou aux relations parents enfants. Sa contribution originale est l'organisation vers la mi-cours d'une session sur la discipline familiale. Offerte sur une base volontaire, la session aborde la question de la compétence parentale en matière de discipline familiale et de communication parent-enfant. Entre 75 % et 90 % des parents ont accepté l'invitation selon les groupes. La rencontre a été à chaque fois évaluée positivement par les parents et la seule suggestion de modification émise est celle du changement de nom de l'activité. Le terme « discipline » fait peur aux parents qui craignent une intervention mettant en évidence leurs difficultés. À la suite de la rencontre, tous sont satisfaits et reprendraient l'expérience avec moins de préjugés si le titre en était différent.

Le soutien du travailleur social en début de projet est un troisième élément non négligeable en rapport avec la formation initiale de l'animatrice de la Maison de la famille. Elle peut maintenant procéder à la formation d'autres animatrices. En termes de perspectives d'avenir et de répliation du programme ailleurs, la collaboration d'un intervenant social du CLSC est un plus pour le programme spécialement pour le camper dans une approche préventive. Le lien entre le CLSC et l'organisme communautaire est souhaitable si les rôles de chacun sont bien identifiés, si le leadership est celui de l'organisme communautaire et si la participation de l'intervenant du CLSC est reconnue comme faisant partie de son travail. Le travailleur social évaluant son expérience indique qu'elle fut l'occasion d'établir une alliance fructueuse avec un organisme et de développer avec des parents une relation différente de celle qu'il entretient habituellement.

5.1.3 Le milieu scolaire

La participation du milieu scolaire rejoint un volet éducatif et un volet administratif. D'une part, la commission scolaire a jugé le projet intéressant et complémentaire à son travail d'éducation. Elle a accepté que la Maison de la famille informe les directions d'écoles et les professeurs et a manifesté une ouverture au soutien financier de familles moins fortunées.

L'évaluation générale du projet montre que la collaboration de l'école et des professeurs est capitale. La majorité des parents (80 à 90 % selon les sessions) se sont inscrits incités par la publicité distribuée par l'intermédiaire des écoliers. Il semble même que cela ait retenu l'attention des parents et des enfants plus que la publicité municipale.

Le soutien financier du milieu scolaire est plus complexe à gérer. Il est difficile de déterminer qui aura droit à un soutien financier et surtout de dispenser ce soutien sans pointer du doigt des familles. Les gens ne demandent pas d'aide pour ne pas se sentir humiliés. Il y aurait lieu d'établir une collaboration avec la Maison de la famille pour que celle-ci puisse discrètement faire bénéficier certaines familles d'une inscription à prix modique sinon gratuite. La publicité distribuée à l'école pourrait faire une allusion à l'aide financière que l'on peut solliciter à la Maison de la famille.

5.1.4 Les municipalités

L'apport des municipalité de Buckingham et de Masson-Angers est secondaire mais non moins important pour la réalisation du projet dans des conditions qui ne le marginalisent pas dans l'ensemble des

activités de loisir. Le partenariat avec la ville permet l'utilisation des salles municipales, paroissiales ou scolaires. De plus, l'inscription du cours au sein des activités régulières des loisirs évite toute forme de discrimination ou de statut particulier qui pourrait teinter la perception qu'auraient les gens de ce cours et décourager certains parents de s'y inscrire. Le CLSC et l'organisme communautaire ont quant à eux stimulé la participation de gens peu enclins aux activités de loisirs comportant des frais même peu élevés.

5.2 L'évaluation du choix du moyen (karaté)

Le choix du moyen pose la question du choix des arts martiaux, la question de l'activité commune aux parents et aux enfants et celle de l'insertion des contes dans un cours de karaté. Les entrevues indiquent que le choix du karaté comme activité à partager entre parents et enfants est approprié pour rejoindre une population variée. Le fait que l'activité réunissait le parent et l'enfant a exercé un pouvoir d'attraction de même que le fait que ce soit une activité physique. Le choix du karaté est vu comme asexué et ne semble pas avoir repoussé ni les filles ni les mères. La proportion de participants masculins est plus forte mais il ne semble pas que le type d'activité soit une cause de rejet par les parents ni par les enfants de sexe féminin. Le karaté semble aussi un moyen exerçant un pouvoir d'attraction sur des enfants et des parents de diverses couches socioéconomiques de la population (professionnels, ouvriers, bénéficiaires d'aide sociale) sans que cela ne fasse de différence dans l'interaction entre les gens ni en ce qui a trait au pouvoir d'attraction de l'activité.

Le karaté est un art martial qui possède une structuration régionale et québécoise. La région de la Vallée-de-la-Lièvre possède une école de karaté dont les dirigeants ont vite saisi la teneur du projet et ses objectifs. La collaboration a été fructueuse et des professeurs ont été encouragés à participer au projet. La difficulté rencontrée relève de la territorialité. En effet, les écoles de karaté couvrent un territoire donné et les membres d'une école n'enseigneront pas dans une autre région à moins d'une entente particulière. Il peut être difficile d'obtenir le nombre de professeurs requis. Dans des milieux où le recrutement de professeurs de karaté serait plus difficile en raison du nombre de professeurs disponibles sur le territoire, l'organisme aurait avantage à diversifier le choix de l'art martial. D'autres types d'activités physiques ne relevant pas des arts martiaux pourraient aussi s'avérer appropriées. Ainsi à Buckingham, une école de cirque songe à insérer dans ses activités des sessions pour parents et enfants.

Nous faisons l'hypothèse que les cours adaptés de karaté pouvaient servir de déclencheur au rapprochement parent-enfant à l'extérieur des cours. Les résultats des entrevues permettent de dégager des pistes de réflexion en ce sens. Les entrevues sont parlantes même si le nombre d'activités (10 heures de cours de karaté) ne permet pas d'espérer un changement d'habitudes clairement identifiable. Il faut ajouter que les participants ne poursuivaient pas l'objectif de modifier des attitudes ou des comportements.

Les entrevues avec les parents ont abordé des questions relatives au type de loisirs partagés entre enfants et parents, aux habitudes et rites familiaux pouvant être des occasions de relations affectives, au système de récompenses et punitions en cours dans les familles et aux perceptions des enfants et des parents quant aux sources de plaisir des uns et des autres. On y apprend que les parents imaginent chez leurs enfants des attentes plus complexes et plus difficiles à combler qu'ils n'en ont en réalité. Ainsi certains pensent que leur enfant rêve de voyages et de manèges tandis que les enfants mentionnent qu'ils raffolent des visites chez grand-mère, des concours de lancer de cailloux ou des sports effectués avec les parents. Les temps de plaisir avec activité partagée avec les parents sont la principale source de plaisir exprimée par les enfants. Parmi les activités que les enfants préfèrent accomplir avec les parents, les plus souvent nommées, à la fois par les parents et les enfants, sont les activités sportives et les activités de plein air. Par contre, les enfants sont les seuls à mentionner aimer « jouer » avec les parents, entendant par là des interactions de jeux depuis les jeux de société jusqu'au chamaillage amical en passant par le bricolage. Être avec le parent, partager une activité ou l'accompagner sont des moments importants. Leur font plaisir des activités aussi imprévisibles que « bûcher le bois avec mon père, être en camion avec mon père, quand maman me lit une histoire, aller à la bibliothèque, faire des découpages avec maman, faire le train (traire les vaches), faire des commissions, etc. ». La simplicité des réponses surprend les parents et confirme l'importance de leur présence auprès des enfants.

Une autre question explorait un projet commun parent-enfant que l'un ou l'autre caresse. Les parents et les enfants s'entendent sur des projets tels des sorties dans les environs pour des activités simples comme aller à la plage et des activités plus complexes comme des voyages en famille. Encore une fois les réponses révèlent une zone où les enfants ont des attentes simples échappant parfois aux parents. « Jouer plus » avec les parents, jouer aux billes, dessiner, bricoler, faire des gâteaux sont des exemples de projets communs désirés par les enfants. Les commentaires relatifs à la question précédente s'appliquent ici encore quant à la simplicité des activités contribuant au plaisir des enfants et au lien familial.

L'ajout du moment du conte

L'ajout du moment du conte au terme de l'heure de karaté est jugé intéressant par tous les parents. La première partie du cours rapprochait les gens par l'intermédiaire d'une activité physique et donnait lieu à des moments de plaisir. Les inhibitions diminuaient et la complicité parent-enfant trouvait un cadre non intimidant ni trop intime pour se manifester. Le conte opérait un changement de climat où les gens fatigués mais contents se laissaient aller dans une atmosphère plus intime. Le caractère relaxant de cette partie de la soirée est mentionné par plusieurs confirmant que l'insertion du conte en fin d'activité est un bon choix.

Bon nombre de parents rapportent que les contes donnaient lieu à des discussions ultérieures entre parents et enfants, soit lors du trajet de retour à la maison, ou à un autre moment durant la semaine. Des enfants contaient aussi l'histoire à un frère ou une sœur au lendemain du cours. Des parents ont souligné que le conte leur a permis de voir leur enfant s'exprimer devant le groupe et transgresser une timidité habituelle. L'observation en séance permet d'affirmer que l'installation en demi-cercle assis par terre a favorisé le contact physique entre parent et enfant. Au fil des semaines, les enfants et les parents se rapprochaient, l'enfant s'appuyait sur son parent, se laissait aller dans ses bras. Quelques pères ont noté des manifestations d'affection de la part de leur fils, manifestations auxquelles ils ne s'attendaient pas. Bref, le moment du conte contribue à l'expérience du plaisir.

5.3 L'identification de facteurs contribuant à la réussite du programme

L'équipe d'intervenants et de chercheurs a étudié l'ensemble de l'expérience et les données recueillies en entrevue auprès des parents, des professeurs et de l'animatrice. Elle dégage des facteurs ayant contribué à la réussite du projet :

- le leadership de l'organisme communautaire ;
- l'ouverture du programme à l'ensemble de la population évitant la création d'un cours identifié pour populations à risque ;
- la combinaison animatrice-professeur de karaté ;
- l'affectation d'une animatrice responsable du projet au sein de l'organisme communautaire ;
- l'insertion du programme dans la programmation régulière des loisirs municipaux ;

- l'apport ponctuel et discret du CLSC ;
- l'information sur l'existence et les objectifs du programme dans les écoles et au CLSC auprès des professeurs et des intervenants sociaux ;
- la publicité pour le recrutement effectuée en milieu scolaire ;
- la présence de professeurs de karaté souples et conscients de l'objectif du cours ;
- la présence de l'animatrice de la Maison de la famille au cours (karaté et contes) ;
- la tranche d'âge des enfants bien ciblée (6-10 ans) qui évite les écarts d'âge importants ;
- le choix du médium, à savoir le karaté ;
- l'utilisation judicieuse de la littérature enfantine ;
- le coût peu élevé pour une famille et l'aide financière disponible ;
- l'absence de costume obligatoire.

Le leadership de la Maison de la famille dans l'implantation du programme apparaît un facteur garant de la réussite de l'ensemble du projet. La combinaison animatrice-professeur de karaté, la souplesse des professeurs et leur ouverture à adapter le cours à l'objectif de rapprochement parent-enfant, la présence de l'animatrice au cours et sa contribution spécifique au moment du conte, la tranche d'âge bien circonscrite des enfants sont des facteurs de réussite du déroulement des cours. La publicité à l'école, l'insertion du cours dans le programme de loisirs municipaux et la conception d'un programme ouvert à tous et non dirigé ouvertement vers une population en difficulté ont favorisé une accessibilité large au projet. Le choix du médium (karaté) a exercé un bon pouvoir d'attraction. Le coût peu élevé pour les participants, l'absence de costume obligatoire et les incitations discrètes du CLSC ont contribué à une accessibilité auprès de tous les types de populations dont celle plus défavorisée. La perspective de prévention sociale est large, ce qui n'en réduit pas la portée, contrairement à ce pensent des tenants de l'intervention uniquement dirigée vers des populations ciblées en raison de problèmes psycho-sociaux qu'elles éprouvent.

6. RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats de notre étude nous suggérons quelques pistes pour améliorer le programme et son implantation au Québec :

1. Que les municipalités favorisent la mise sur pied d'activités physiques permettant une participation des enfants et des parents dans leur programme régulier de loisirs.
2. Que le choix des activités parents-enfants soit guidé par le souci de permettre la participation du plus grand nombre de familles possible en réduisant au maximum le coût de l'activité.
3. Que les fédérations et les écoles d'arts martiaux soient sensibilisées aux effets bénéfiques d'un programme tel *Ensemble maître de soi* et invitées à participer à cette formule de loisirs familiaux.
4. Que les municipalités, les organismes de loisirs, les organismes communautaires intéressés à l'enfance et à la famille, les intervenants sociaux et de loisirs soient sensibilisés à la littérature enfantine comme instrument d'intervention auprès des enfants et des parents. Les bibliothèques municipales pourraient contribuer à cet effort de sensibilisation et faciliter l'accès aux volumes pour des organismes désireux d'expérimenter de nouveaux usages de la littérature enfantine.
5. Que soit encouragée l'insertion des intervenants sociaux dans des activités de loisirs. Que le programme soit présenté à d'autres organismes communautaires, comme les patros ou les centres communautaires de loisir, orientés vers les loisirs comme moyen d'intervenir auprès des jeunes et des familles.
6. Que les Maisons de la famille ou d'autres organismes intéressés forment des animateurs avec des habiletés pour dispenser le programme et animer des contes.
7. Que les Maisons de la famille ou l'organisme communautaire impliqué coordonnent le mécanisme de soutien financier à des familles en besoin.
8. Que soit évaluée la possibilité d'offrir un cours de karaté adapté pour parents et enfants menant à l'obtention d'une ceinture de karaté pour les intéressés à poursuivre plus avant l'expérience.
9. L'expérience des sessions sur la discipline est positive et suggère que les CLSC offrent une session axée sur la compétence parentale.

CONCLUSION : LES ASPECTS NOVATEURS DU PROJET

L'utilisation d'activités de loisir comme moyen de prévention sociale n'est pas nécessairement un concept novateur en soi. Toutefois, ces activités semblent le plus souvent axées sur la prévention de difficultés de comportement chez des jeunes déjà jugés comme agressifs ou portés à la résolution de conflits par l'intermédiaire de comportements agressifs ou faisant usage d'une force abusive.

Les loisirs comme moyen de prévention peuvent être conçus comme activité préventive contribuant à la promotion de comportements positifs et de conditions favorisant les comportements individuels et sociaux positifs. À ce titre, les loisirs devraient intéresser non seulement les organismes de loisirs et les services municipaux mais aussi les organismes publics de services sociaux comme les CLSC et les organismes communautaires comme les maisons de la famille, les maisons de quartier, les patros, les centres de jeunes de divers types. En ce sens, un programme tel *Ensemble maître de soi* paraît un outil de travail intéressant pour les intervenants engagés dans de l'intervention de quartier. CLSC, organismes communautaires, écoles et services de loisirs municipaux y trouveront leur compte. L'expérience menée nous a démontré que des familles peu enclines à utiliser les services publics, qu'ils soient sociaux ou de loisirs, peuvent être rejointes par de tels programmes. Ceux-ci peuvent servir de point de départ d'une relation positive entre une famille en besoin et les institutions sociales de services sociaux ou de santé ou les services communautaires de proximité existant dans leur milieu. On aurait donc avantage à étudier de plus près l'utilisation de programmes tel *Ensemble maître de soi* comme moyen d'intervention sociale préventive en intervention de quartier.

La présence des pères dans une activité identifiée comme contribuant au développement de l'enfant ou de la famille est aussi assez nouvelle. En effet, il est beaucoup plus fréquent que les mères répondent aux sollicitations dans le secteur public ou dans le secteur communautaire quand il s'agit de participer à des activités dirigées vers le mieux-être des enfants ou de la famille.

L'insertion de la littérature enfantine au sein d'une activité de loisir de type physique n'est pas anodine. Le programme de karaté avait pour objectif le rapprochement parent-enfant autour d'une interaction source de plaisir commun. La relation de mutualité se jouait autour d'une activité physique. Il nous a semblé important d'y ajouter une activité faisant appel à l'écrit et à la stimulation cognitive.

Il y avait là aussi une intention relevant de la prévention sociale. L'occasion est bonne d'associer le plaisir physique à l'univers des mots, au plaisir de l'esprit, à la joie de connaître. Le contexte plus intimiste de la lecture favorise le rapprochement physique mais vient aussi consacrer le fait que l'univers de l'écrit, de la lecture peut aussi être source de plaisir, de stimulation de l'imagination et de complicité parent-enfant. L'activité livre le message que lire est agréable à certains enfants qui en doutent en raison de leurs difficultés scolaires ou en raison d'une culture familiale d'où le livre est absent. Elle suggère aux parents que lire en compagnie de leurs jeunes enfants ou leur raconter des histoires de leur cru est possible, agréable et n'exige pas des compétences au-delà de leur potentiel.

L'intervention relatée illustre à sa façon l'approche multidirectionnelle de la prévention sociale en alliant avec succès le loisir à des préoccupations sociales et en réunissant autour d'un projet novateur des acteurs de la santé et des services sociaux, du milieu scolaire, du monde municipal, du secteur communautaire et du milieu universitaire. Elle démontre aussi que la recherche peut venir appuyer avec profit l'intervention sociale. Finalement, ce récit de pratique et l'analyse qui en est faite donnent à réfléchir sur le lien trop fragile entre le monde des loisirs et celui de l'intervention sociale. Des jonctions auraient avantage à s'opérer pour renouveler des pratiques sociales entre autres au sein des interventions de quartier.

Le projet *Ensemble maître de soi* a été piloté par la Maison de la famille, organisme communautaire œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux au sens large de l'expression. L'univers des organismes communautaires arrimés à la santé et aux services sociaux au Québec est peu en lien effectif avec celui des loisirs. Ces organismes relèvent même de ministères différents quant aux subventions octroyées pour les soutenir dans leurs activités, les uns s'adressant au MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux) et les autres au MAM (ministères des Affaires municipales). Pourtant plusieurs d'entre eux ont en commun des objectifs de prévention sociale et de soutien aux jeunes ou aux familles. La concertation entre ces organismes est importante et des collaborations fructueuses pourraient s'établir. Un nouveau secrétariat a récemment été mis sur pied par le gouvernement du Québec, le Secrétariat à l'action communautaire. Il se propose, entre autres choses, de soutenir les organismes et les groupes communautaires de divers types au Québec. Il y aurait lieu de réfléchir à la possibilité d'inclure certains organismes de loisirs, comme ceux de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs, au sein du Secrétariat à l'action communautaire. On favoriserait

ainsi la rencontre et la concertation entre organismes œuvrant souvent dans les mêmes directions en prévention sociale mais trop souvent sur des voies parallèles. Le projet *Ensemble maître de soi* a démontré que le loisir peut s'avérer un excellent canal pour introduire des mesures de prévention sociale au sein d'un quartier ou d'une communauté locale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLANCHET, L., M. C. LAURENDEAU, D. PAUL et J. F. SAUCIER (1993), *La prévention et la promotion en santé mentale*, Boucherville, Gaëtan Morin édit., 138 p.
- BOUCHARD, C. (1981), « Perspectives écologiques de la relation parents-enfant : des compétences parentales aux compétences environnementales », *Apprentissage et socialisation*, vol. 4, n° 1, p. 4-23.
- BOUCHARD, C. (1993), « Les comportements pacifiques en milieu familial : une définition, Compte rendu du colloque », *Les comportements pacifiques en milieu familial*, Secrétariat à la famille, Gouvernement du Québec, 60 p.
- BRONFENBRENNER, U. (1992), « Évolution de la famille dans un monde de mutation », *Apprentissage et socialisation*, vol. 15, n° 3, p. 181-193.
- CHAMBERLAND, C., N. DALLAIRE, S. CAMERON, L. FRÉCHETTE, J. HÉBERT et J. LINDSAY (1993), « La prévention des problèmes sociaux : réalité québécoise », dans *Service Social*, vol. 42, n° 3, p. 55-81.
- CLOUTIER, R. (1985), « L'expérience de l'enfant dans sa famille et son adaptation future », *Apprentissage et socialisation*, vol. 8, n° 4, p. 87-100.
- DOT, O. (1984). *Agressivité et violence chez l'enfant et l'adolescent*, Versiers, Marabout.
- DURAND, G. (1968), « L'éducation physique et les sports dans la rééducation des jeunes délinquants », cité par J. Hébert (1991), *La prévention de l'agression juvénile : un projet-pilote*. Thèse de doctorat, École de service social, Université de Montréal.
- EME, B. (1994), *Lien familial : un cheminement des interventions sociales ?*, À paraître, CNRS, Paris.
- FARRINGTON, D. P. (1987), « Early precursors of frequent offending », dans J. Q. Wilson, et G. C. Loury, édit., *From children to citizens : Families, schools and delinquency prevention*, Springer-Verlag, New-York, p. 27-50.
- FARRINGTON, D. P., R. LOEBER, D. ELLIOT, J. D. HAWKINS, D. B. KANDEL, M. W. KLEIN et R. E. TREMBLAY (1990), « Advancing knowledge about the onset of delinquency and crime », dans B. B. Lahey et A. E. Kazdin, édit.,

- Advances in clinical child psychology*, New-York, Plenum Press, vol. 13, p. 283-342.
- FRÉCHETTE, L. (1994), « Ce que nous apprennent des interventions réussies en prévention sociale dans l'Outaouais », dans *Actes du Colloque Journées Richard Laurendeau*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, Hull.
- GAGNON, C. (1989), « Comportements agressifs dès le début de la fréquentation scolaire », *Apprentissage et socialisation*, vol. 12, n° 1, p. 9-18.
- GROUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES (1991), *Un Québec fou de ses enfants*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GUINDON, J. (1969), *Le processus de rééducation du jeune délinquant par l'actualisation des forces du moi*, Montréal, Centre de recherche en relations humaines.
- HÉBERT, J. (1991), *La prévention de l'agression juvénile : un projet-pilote*, Thèse de doctorat, École de service social, Université de Montréal.
- PATTERSON, G. R., T. J. DISHION et L. BANK (1984), « Family interaction : a process model of deviancy training », dans *Agressive behavior*, vol. 10, n° 1, cité par J. Hébert (1991), *La prévention de l'agression juvénile : un projet-pilote*. Thèse de doctorat, École de service social, Université de Montréal.
- REDL, F. et D. WINEMAN (1952), *L'enfant agressif*, Paris, Fleurus.
- TOLAN, P. H. (1987), « Implication of age of onset for delinquency risk », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 15, p. 47-65.
- TRULSON, M. E. (1986), « Martial arts training : a novel "cure" for juvenile delinquency », *Human relations*, vol. 39, n° 12, p. 1131-1140.
- WALLACE, J. I. (1984), « Effects of relaxation and physical conditioning programs upon impulsivity in third and fourth grade males », Thèse de doctorat, cité par J. Hébert (1991), « La prévention de l'agression juvénile : un projet-pilote ». Thèse de doctorat, École de service social, Université de Montréal.
- YOSHIKAWA, H. (1994), « Prevention as cumulative protection : Effects of early family support and education on chronic delinquency and its risks », *Psychological bulletin*, vol. 115, n° 1, p. 28-54.